

l'Ontario les possibilités d'appliquer couramment le contrôle de tous les éléments constitutifs du lait. Diverses méthodes ont été mises à l'essai sur une période de cinq ans dont l'une qui relève de l'automatisme et qui se prête au traitement des données,—l'analyse du lait par les rayons infra-rouges,—donne de très heureux résultats, bien qu'il soit encore trop tôt pour en communiquer les détails.

Le travail d'appréciation des taureaux laitiers dans les centres d'insémination artificielle a été mis en route à titre de projet-pilote mais il constitue maintenant une partie de première importance du Contrôle laitier. L'épreuve de la descendance des taureaux de boucherie a commencé aussi comme projet-pilote, comme ce fut le cas du contrôle des taureaux pratiqué aux stations d'essais. Maintenant les deux types d'essais des bovins de boucherie font spécifiquement partie du Programme de contrôle. Un projet-pilote étudie la validité du contrôle génétique des taureaux par l'appréciation des veaux. Un projet-pilote visant l'établissement dans les Maritimes d'une station d'essai des taureaux est à l'étude.

Dans le domaine de l'élevage porcin, des recherches ont porté sur la valeur de méthodes précises de croisements à grande échelle. Les essais de croisements à trois voies, par rapport aux accouplements entre sujets de race, ont donné un accroissement de poids de 26 p. 100 à l'âge de 180 jours. Cette augmentation de poids exprime, en livres, la différence combinée en faveur des croisements, des portées plus nombreuses, de la viabilité améliorée des porcelets et de leur croissance plus rapide. De plus, le pourcentage de porcs de la catégorie A était plus élevé chez les sujets croisés que chez les porcs de race. Un projet-pilote de «sondage du lard dorsal» est également en cours comme moyen complémentaire d'évaluation de la qualité des porcs. Les travaux et les recherches s'effectuent par deux voies,—soit par la Division des bestiaux, soit en collaboration avec les comités provinciaux qui s'occupent spécifiquement du domaine zootechnique en cause.

En collaboration avec le service des fermes de démonstration du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, des recherches s'effectuent sur l'opportunité de mettre en route un programme d'aptitudes des moutons. Présentement la principale forme que prennent les travaux de stimulation et d'amélioration de l'élevage ovin est l'aide financière offerte pour le transport de brebis et d'agnelles du commerce à destination des régions où les effectifs d'élevage font défaut. La production d'agneaux et de laine est en baisse constante au Canada mais le ministère de l'Agriculture du Canada multiplie ses efforts pour revaloriser cet élevage. Le Canada devrait avoir un effectif ovin de 9 millions pour subvenir à ses besoins sans recourir aux importations de laine mais en 1966 le troupeau national dépassait à peine le million.

### Classement des bestiaux

Le classement des porcs a été inauguré au Canada en 1922, celui des bovins abattus en 1929, et les normes des catégories d'agneaux et de veaux abattus ont été arrêtées au cours des années subséquentes. En 1958, comme résultat des consultations tenues avec les personnes intéressées, la loi sur les normes des produits agricoles au Canada autorisait l'établissement de règlements à l'égard des catégories de bœuf et de veau, de porcs, d'agneaux et de mouton. Les nouvelles normes étaient plus spécifiques et permettaient plus d'uniformité d'application. Pour sauvegarder cette uniformité, le personnel de la Division des bestiaux contrôle l'application des normes du classement, aux niveaux national, régional et local, dans 79 abattoirs soumis au régime de l'inspection et dans 77 abattoirs approuvés à travers le pays.

Le gouvernement fédéral a commencé en 1944 le paiement de primes à l'égard des porcs de qualité: \$2 pour les porcs de la catégorie A et \$1 pour ceux de la catégorie B. En 1963, la prime accordée aux producteurs a été augmentée à \$3 pour les porcs de la catégorie A, mais la prime à l'égard des porcs de la catégorie B a été abolie. Le programme de primes à l'égard des agneaux a débuté en 1961: \$2 pour les agneaux «De choix» et \$1 pour les «Bons» agneaux de 36 à 51 livres. Depuis 1962, le programme prévoit le paiement de primes aussi à l'égard des agneaux De choix et Bons de 52 à 56 livres, poids chaud en carcasse.